

*** Communiqué de presse ***

9. janvier 2023

La CCNT financera 48 formations et formations continues en 2023

Bâle.- La formation initiale et continue dans l'hôtellerie-restauration remporte un franc succès : depuis son lancement en 2010, plus de 12'000 collaborateurs et collaboratrices de la branche ont déjà suivi une formation continue financée par la CCNT. En cette nouvelle année, le programme sera encore étendu à six offres supplémentaires.

Le programme de formation et de perfectionnement de la CCNT de 2023 comprend 48 offres à tous les niveaux. Grâce à l'offensive de formation mise en place depuis 2021 avec une prise en charge de l'intégralité des coûts jusqu'à fin 2023, l'intérêt pour ce programme a encore augmenté. Pour la seule année 2022, plus de 2'500 diplômés ont bénéficié de ces financements.

De nouvelles offres soutenues financièrement par la CCNT ont été intégrées en 2023:

- **«Cours pour formatrices/formateurs en entreprise» de Hotel & Gastro formation Suisse, de GastroAargau et de GastroGraubünden**
- **«Diplôme de formatrice/formateur en entreprise» de GastroGraubünden**
- **«Modules de formation d'experts» de l'EHL / HotellerieSuisse**
- **«Sommelière/sommelier du thé» en Suisse alémanique (offre en ligne dans le courant de l'année)**
- Le cursus **«Sommelière/sommelier du fromage»** peut être **désormais** suivi en **Suisse romande** en français (offre en ligne dans le courant de l'année)
- Le cours de formation continue **«Director of E-Commerce»** peut **désormais être suivi au Tessin en italien.**

Gratuité des cours et compensation salariale augmentée jusqu'à fin 2023

Dans le souci d'endiguer les effets qu'exerce la pandémie sur l'hôtellerie-restauration et aider les établissements à faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée via la formation de son personnel, l'offensive de formation lancée en janvier 2021 restera valable jusqu'à fin 2023. Pendant cette période, la totalité des frais de cours (sans les éventuelles subventions fédérales) sera prise en charge. En outre, les indemnités versées aux employeurs à titre de compensation de salaire seront encore sensiblement augmentées. Cette compensation salariale sera également versée pour les cours entamés en 2023 et dont la durée se prolonge au-delà de 2023. Le financement s'applique aux collaborateurs travaillant au moins à un taux de 20 % dans des établissements obligatoirement soumis à la CCNT.

Pour de plus amples informations: www.formation-include.ch

*** Fin du texte ***

((Lien pour télécharger le matériel d'illustration)):

<https://www.dropbox.com/scl/fo/u2xwjf41b3j7p9vppc5gj/h?dl=0&rlkey=wji9wekjppf5oydkw94ww2qm>

Coordination pour l'information aux médias:

Sabine Bosshardt, Bosshardt Kommunikation

Tél: +41 (0)44 244 27 27, sb@bosshardt-kommunikation.ch

Eine Kampagne des Gastgewerbes – une campagne de l'hôtellerie-restauration – una campagna dell'industria alberghiera-ristorazione